



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 01 – 2017M

RESTREINDRE L'UTILISATION DES PRODUITS DE SCELLEMENT AU
GOUDRON DE HOUILLE DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU
SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sont la source d'eau potable pour plus de 48 millions de Canadiens et d'Américains et que le système d'eau douce, incluant ses rivières, ruisseaux et affluents forment la base d'écosystèmes et de pêcheries d'importance qui dépendent de la bonne qualité de l'eau;

ET ATTENDU QUE les eaux s'écoulant sur les surfaces perméables sont un vecteur connu pour les polluants entrant dans nos cours d'eau, particulièrement lors de précipitations importantes;

ET ATTENDU QUE les surfaces pavées de béton ou d'asphalte comme les entrées, les stationnements et les parcs pour enfants sont très communs dans les municipalités et que ces derniers peuvent être recouverts d'une couche produit de scellement pour des raisons esthétiques ou pour augmenter la durée de vie de la surface contenant un goudron de houille raffiné, connu sous le nom de scellant au goudron de houille;

ET ATTENDU QUE ce scellant au goudron est fabriqué à partir de brai de goudron de houille, un sous-produit du calaminage du charbon et que le brai est un produit cancérigène de type 1 qui contient des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA), des composés organiques persistants dont plusieurs sont reconnus cancérigènes pour les humains;

ET ATTENDU QUE les produits au goudron contiennent des concentrations de HPA environ 1000 fois plus élevées que celles dans les produits à base d'asphalte (Mahler et al, Coal-tar Based Pavement Sealcoats and PAHs: Implications for the Environment, Human Health, and Stormwater Management;

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3308201/>);

ET ATTENDU QU'AU cours de leur durée de vie, les produits de scellement au goudron sont érodés et que de petites particules se détachent de la surface et aboutissent dans l'air et que ces particules peuvent être transportées dans un domicile ou qu'elles puissent se diriger dans les égouts pluviaux;



ET ATTENDU QUE des concentrations très élevées de HPA dans les cours d'eau urbains ont été détectées par des études de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA), du US Geological Survey, des Villes de Milwaukee et d'Austin, du Comté de DuPage et autres;

ET ATTENDU QUE l'EPA a pris des actions initiales dans le but de régler le problème des produits de scellement au goudron suite au règlement hors-cours d'une poursuite lancée par une coalition d'organismes environnementaux en s'engageant à proposer en 2019 que les installations industrielles qui utilisent les produits à base de goudron perdent leur éligibilité aux permis de rejet d'effluents

(source :http://waterkeeper.org/app/uploads/2016/08/Waterkeeper_Alliance_Settlement_Agreement_08162016-EPA-MSGP.pdf)

ET ATTENDU QU'Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada, selon les articles 68 et 74 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ont entrepris une évaluation des goudrons de houille et de leurs distillats et déterminé, de façon préliminaire, qu'ils représentent un risque pour la santé humaine et l'environnement et que si l'évaluation finale le recommande, le gouvernement du Canada proposera davantage d'actions au sujet de ces produits;

ET ATTENDU QUE basé sur les hauts niveaux de HPA dans les cours d'eau urbains venant majoritairement des surfaces pavées avec des produits au goudron de houille et sur les inquiétudes sur la santé humaine et sur les risques potentiels des HPA, plusieurs municipalités américaines ont décidé de passer à l'action et d'interdire l'utilisation des produits de scellement à base de goudron de houille, y compris la Ville de Milwaukee, la Ville de Highland Park, l'État de Washington et le Minnesota et que des lois similaires sont déjà à l'étude dans de nombreuses villes, villages et États.;

ET ATTENDU QUE des alternatives aux produits à base de goudron sont disponibles pour les municipalités et les résidents existent et offrent un rendement similaire à un coût similaire.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage l'EPA, Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada à continuer leurs évaluations des produits de scellement au goudron de houille et à prendre les actions nécessaires au niveau fédéral afin d'assurer la protection de la santé humaine et la protection de nos cours d'eau de polluants dangereux;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance exhorte l'Ontario, le Québec, l'Illinois, l'Indiana, le Michigan, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie et le Wisconsin



d'explorer des actions qui peuvent être prises par leur gouvernement respectif afin de protéger la santé humaine et l'environnement des produits de scellement au goudron de houille;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance encourage ses villes à considérer adopter un règlement local ou une interdiction de l'utilisation des produits de scellement au goudron de houille dans leurs municipalités respectives;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance formera un groupe de travail afin d'appuyer ses membres alors qu'ils s'intéressent à l'enjeu des produits de scellement au goudron de houille et aux actions qu'ils peuvent entreprendre pour enrayer cette source de pollution et informer leurs citoyens sur leurs risques potentiels.

Résolution signée ce 14^e jour de juin 2017

Denis Coderre, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Montréal